



# Communiqué de presse

10 juillet 2020

## Communiqué sur la Croatie

À la demande des autorités croates, les ministres des Finances des États membres de l'Union européenne faisant partie de la zone euro, la présidente de la Banque centrale européenne et les ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales du Danemark et de la Croatie ont décidé, d'un commun accord, d'inclure la kuna croate dans le mécanisme de change (MCE II). La Commission a été associée à cette décision et le Comité économique et financier a été consulté.

- Le cours pivot de la kuna croate est fixé à 1 euro = 7,53450 kuna.
- La marge de fluctuation standard de  $\pm 15\%$  s'applique autour du cours pivot de la kuna.

L'accord de participation de la kuna au MCE II repose notamment sur l'engagement de la Croatie à rejoindre simultanément l'Union bancaire et le MCE II et sur la mise en œuvre par les autorités croates d'un ensemble de mesures, décrites dans leur lettre d'intention datée du 4 juillet 2019, mesures qui revêtent une grande importance pour une transition et une participation sans heurt au MCE II. Ces mesures relèvent des six domaines suivants : la supervision bancaire, le cadre macroprudentiel, le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux, la collecte, la production et la diffusion de statistiques, la gouvernance du secteur public et l'allègement de la charge financière et administrative qui pèse sur l'économie. Les participants au MCE II se félicitent de l'évaluation positive par la Banque centrale européenne et par la Commission européenne de la mise en œuvre de ces engagements. La Banque centrale européenne a annoncé ce jour la mise en place d'une coopération étroite avec la Hrvatska narodna banka (Banque nationale de Croatie) <sup>1</sup>.

L'accord sur la participation de la kuna croate au MCE II s'accompagne en outre d'un engagement ferme de la part des autorités croates à poursuivre des politiques économiques saines dans le but de préserver la stabilité économique et financière et d'atteindre un degré élevé de convergence économique durable. Les autorités croates se sont engagées à mettre en œuvre des mesures

---

<sup>1</sup> [La BCE établit une coopération étroite avec la banque centrale de Croatie](#)

### **Banque centrale européenne**

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias  
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

spécifiques concernant le cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux, l'environnement des entreprises, les entreprises publiques et le cadre d'insolvabilité.

Les autorités, en coopération avec les organes compétents de l'Union européenne, suivront de près les évolutions de la politique macroéconomique et la mise en œuvre des mesures correspondantes, au sein des cadres appropriés.

Les points d'intervention obligatoire dans le mécanisme de change seront communiqués par la BCE et par la Hrvatska narodna banka (Banque nationale de Croatie), à temps pour l'ouverture des marchés des changes le 13 juillet.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Peter Ehrlich](#), au :  
**+491721316227.****

## Annexe :

[Application letter from the Croatian authorities - including the annex with the post-entry commitments to be taken at the time of ERM II entry](#)

### **Banque centrale européenne**

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias  
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)